

COMMENT PROMOUVOIR L'ALIMENTATION LOCALE SUR LES TERRITOIRES ?



Avec la participation de :

Elise CABY

DDT

Chargée de mission transition agricole et alimentaire

elise.caby@haute-marne.gouv.fr

03.25.30.79.62

Louis FRANCO

DDT

Chargé de mission foncier et territoire

louis.franco@haute-marne.gouv.fr

03.51.55.60.11

Charles THOMASSIN

Citoyens et Territoires

Animateur du Réseau PARTAAGE

charles@reseau-partage.fr

03.83.52.60.51

Laura GOFFO

Syndicat Mixte Nord Haute-Marne

Animatrice du Projet Alimentaire Territorial du Nord Haute-Marne

circuitsprox@syndicatnord52.fr

03.25.06.65.10

Sophie SIDIBE

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Langres

Directrice

sidibe@pays-langres.fr

03.25.84.10.01

Sommaire

20 minutes de présentation

01

Contexte :
l'alimentation
locale au niveau
national et en
Haute-Marne

02

Les pistes
d'action pour
promouvoir
l'alimentation
locale

03

Partenaires et
financements,
exemples
concrets

04

Récapitulatif
: à retenir !

05

Discussion
(Q&R)

06

Les prochains
Webinaires

Définition de l'alimentation locale

- CGAAER : Une production est locale si « l'acte de consommation ainsi que la ou les étapes de production du produit alimentaire local ont lieu à une distance géographique **considérée comme raisonnable par le consommateur.** »
- Un marché public ne peut **pas** être fondé uniquement sur le caractère local des produits (Code de la commande publique, Article L2152-7)
- Local n'implique pas forcément une appellation de qualité !

01

L'alimentation locale en France

Le Programme National pour l'Alimentation 2019 - 2023



- justice sociale
- lutte contre le gaspillage alimentaire
- l'éducation alimentaire



Les Projets
Alimentaires
Territoriaux



La restauration
collective

+ Loi Climat et Résilience

2024 : La Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat

Le Programme National pour l'Alimentation 2019 - 2023



1 - Les PAT

Projet collectif de territoire visant à :

- **rapprocher tous les acteurs de l'alimentation** : producteurs, transformateurs, collectivités...
- **mettre en cohérence l'ensemble des démarches** pour développer une agriculture durable et une alimentation de qualité.

2 - La restauration collective

Loi EGalim

2022 : 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits biologiques.

2024 : 60 % de produits durables et de qualité pour les viandes et poissons. Taux fixé à 100 % pour l'État.



- 3 PAT couvrant l'ensemble du département
- 103 communes avec au moins 1 école, 41 communes avec au moins 1 cantine (INSEE, 2022)
- 32 SIQO dont :

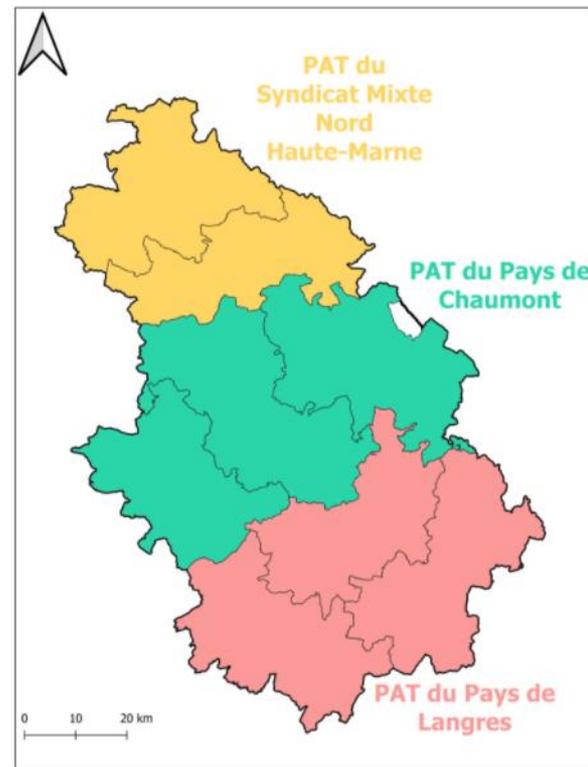


5 fromages 3 volailles - 24 alcools



9 % des fermes de Haute-Marne en agriculture biologique en 2022

Projets Alimentaires Territoriaux de Haute-Marne



Les pistes d'actions En restauration collective

1) Diagnostic de ma structure

Un outil de diagnostic simple et gratuit :



- test de conformité avec Egalim
- comparaison avec d'autres structures

2) Rédaction d'un cahier des charges

Conditions en lien avec EGAlim

3) Gestion des approvisionnements

Approvisionnement local



Gestion des quantités
→ lutte contre le gaspillage

Formation du personnel

Les pistes d'actions En restauration collective

Plateforme « ma cantine »

Que mange-t-on dans les assiettes en 2022 ?

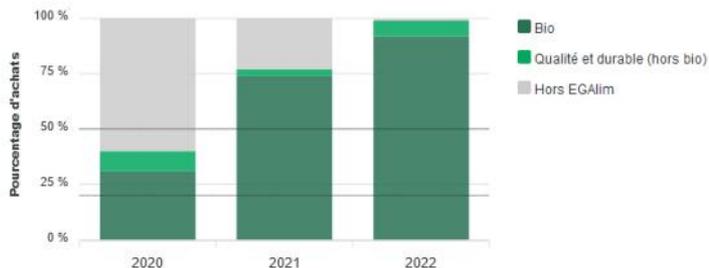
92 % bio



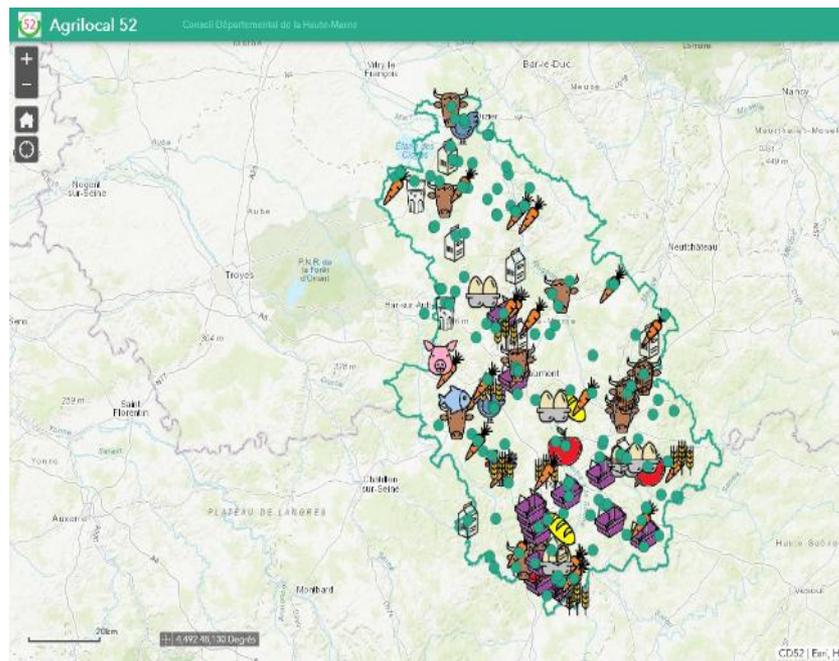
7 % durables et de qualité (hors bio)



Évolution des produits dans nos assiettes sur les années



Plateforme « Agrilocal 52 »



Point d'attention sur le cahier des charges

→ **égal accès à la commande publique et la non-discrimination** : interdit de choisir un produit ou un service en raison de sa seule origine géographique

Comment orienter sa commande de manière à favoriser les « produits locaux » ?

- clauses liées à l'empreinte carbone de l'approvisionnement
- **acquis principalement sur la base de leurs performances en matière environnementale et d'approvisionnements directs**
- possibilité pour les fournisseurs de réaliser des animations dans les restaurants ou à l'inverse pour les convives des restaurants de venir visiter les lieux de productions, d'utiliser certains types d'emballage

Les pistes d'actions En restauration collective

Les actions de la DRAAF Grand Est

Plaisir à la cantine : charte d'engagement et cursus complet de formation s'adressant à l'ensemble des acteurs de la restauration collective
en cours d'adaptation pour les primaires

Classes du goût : 8 séances pour les élèves



PARTAAGE : réseau animé par **Citoyens et Territoires** Grand Est, il réunit producteurs, acteurs économiques, collectivités et associations afin de mutualiser leurs expériences et initiatives

ADAGE : programme pour la relocalisation des marchés et de la restauration collective

Les pistes d'actions

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Installations autorisées selon l'article R151-23 Code de l'urbanisme en zone Agricole

- Ne portant pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages
- Constructions et installations nécessaires à la **transformation**, au **conditionnement** et à la **commercialisation** des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le **prolongement de l'acte de production**, installations de méthanisation
- Du temps que cela s'inscrit dans le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** du PLUi

Les pistes d'actions Pour un projet local innovant

1) Identifier et faire émerger des projets

- **Marchés : favoriser les producteurs locaux, les jeunes installés**

- **Magasins de producteurs**

- **Espace-test agricole**



Le Réseau National
des Espaces-Test Agricoles

2) Identifier les partenaires

- **Safer** : convention avec les jeunes agriculteurs et la région pour le portage du foncier



- **Banque des territoires** : accompagnement des collectivités en ingénierie et fonds propres



3) Répondre à des appels à projets

Appels à projets réguliers à suivre. La DDT peut renseigner les porteurs de projets :

elise.caby@haute-marne.gouv.fr

Les appels à projets et aides pouvant vous intéresser

Financier / Structure identifiée	Type de projet	Date(s)
ADEME	gaspillage, alimentation durable	31/12/2023
ANDRA – CiGéo	Projets collectifs de filières à proximité du canton de Poissons	2024 : renouvelé tous les 6 mois
France Agrimer – Lait et fruits à l'école	Aide pour la distribution de fruits et légumes, de banane, de lait et de certains produits laitiers aux élèves	30/11/2023
DGCS - « Mieux manger pour tous »	Lutte contre la précarité alimentaire	Renouvellement 2024
LEADER	Favoriser le consommer local	En cours

Projet Alimentaire Territorial du Nord Haute-Marne



Diagnostic territorial

2019

Identification des
grands objectifs de la
politique alimentaire

2020

Définition de la
stratégie et du plan
d'action

Dès 2021

La politique alimentaire
émergente est
labellisée « PAT » par
l'Etat

Octobre 2021

Comment agit le PAT ?
Les 4 axes de travail

1. Augmenter l'offre en produits locaux

2. Valoriser de nouvelles pratiques
contribuant à la transition

3. Renforcer les liens entre l'offre et la
demande, vers une meilleure culture et
éducation alimentaire

4. Permettre à tous une alimentation
locale et de qualité

- Thématiques
- **Foncier**
Renouvellement des générations
- **Aides directes**
- **Annuaire**
Sensibilisation dans les écoles
- **Approvisionnement local**
Marchés publics
- Actions
- - Création d'un espace test agricole
- - Speed-dating, café-théâtre, sensibilisation
- - Inventaire des réserves foncières
- - Paiement pour Services Environnementaux
- - Diffusion de l'annuaire des producteurs locaux
- - Lutte contre le gaspillage dans les cantines scolaires
- - Journée de sensibilisation au bien manger (sain et durable)
- - Participation à la semaine du goût (animation pédagogique)
- - Démonstration de cuisine les jours de marchés
- - Favoriser un cahier des charges favorisant le local (pondération des critères)

L'implication des élus locaux se fait aux
travers des 4 axes

Projet Alimentaire Territorial du Pays de Langres

**Intervention de Mme SIDIBE, directrice du P.E.T.R. du
Pays de Langres**



Démarche générale à suivre

1. idée de projet : cantine, marché, espace-test agricole, PLUi...
 2. **diagnostic** par un bureau d'études : cantine, territoire... → peut être financé par un AAP
 3. orientation du projet appuyé par le diagnostic
 4. sollicitation des partenaires identifiés et des financements existants et démarches administratives selon le projet
- Appui de la DDT pour la réglementation, la recherche de financements existants, de contacts
elise.caby@haute-marne.gouv.fr

On en discute !
Quelles sont vos
questions ?



Calendrier de la Radio DDT



RADIO DDT



25/01/2024

Le plan école et le fonds
vert

21/02/2024

Les diagnostics de
performance énergétique

Pour vous inscrire :

louis.franco@haute-marne.gouv.fr

Pour retrouver les replays :

<https://www.haute-marne.gouv.fr/index.php/Publications/Autres-publications/Radio-DDT>